

# Les pagaies de la Bresse

à : [contact@untermaier.fr](mailto:contact@untermaier.fr)

cc : Mairie de Ratenelle

---

Madame la Députée,

J'ai pris connaissance de votre correspondance et souhaite apporter toute la lumière sur cette soi-disant affaire ;

Depuis le 14 mai 2021, date de la mise en place de notre conseil municipal, l'une de nos priorités est de développer les activités sportives au sein de notre commune.

Des actions concrètes ont été menées avec la signature d'une convention tripartite (éducation nationale, Fédération française sport boules Lyonnaises/l'association locale et la commune) pour une initiation boules lyonnaises des élèves de notre école sur plusieurs semaines en mai et juin 2022. Nous avons essayé de procéder de la même manière avec la ligue régionale de rugby au printemps mais la Saône et Loire (Education Nationale) est actuellement le seul département de la région à ne pas avoir signé une convention avec la ligue, nous ne désespérons pas pour l'année scolaire à venir.

Concernant « Les pagaies de la Bresse », la semaine qui a suivi mon élection, je suis allé voir Jean-Jacques HAYNE pour qu'il présente à notre premier conseil municipal du 28 mai 2021 un projet d'installation de son activité sur le terrain à proximité de la Seille. Lors de la séance, du conseil nous avons convenu de signer un contrat de location sur la base d'engagements : une réduction de 10% pour les habitants de la commune et l'installation d'un chalet à compter de 2022.

Nous avons fait face à un premier manquement majeur au contrat.

L'une des clauses du contrat stipule : « Le preneur doit contracter et conserver un contrat d'assurance multirisque valable en droit français couvrant **son installation** et sa responsabilité vis-à-vis de ses clients. Une copie de l'attestation d'assurance relative à la couverture de ces risques devra être remise à la mairie lors de la signature du contrat. »

L'été 2021, malgré nos cinq relances, nous n'avons jamais obtenu l'attestation d'assurance couvrant l'installation sur le terrain. Soyons sérieux aucun propriétaire/bailleur, aucune collectivité ne peut prendre le risque d'une location non assurée.

Début septembre 2021, j'ai rencontré Jean-Jacques HAYNE pour lui demander de présenter un projet en dur conformément à ses engagements et mis en garde en cas d'absence d'attestation d'assurance.

Nous avons validé en conseil municipal, à l'automne 2021, l'installation d'une structure « type chalet » proposé par Jean-Jacques HAYNE plus en rapport avec l'environnement.

La Déclaration préalable déposée par Jean-Jacques, quatre mois après le conseil suite à mes relances, n'a pas été acceptée (dossier bâclé, incomplet) et le service d'urbanisme lui a tout naturellement proposé de redéposer un dossier pour validation en commission en juillet.

Entre-temps, bien que nous n'ayons pas signé de contrat, son installation précaire nécessitait au minimum de nous transmettre une attestation d'assurance mais il n'a jamais donné suite malgré nos échanges/relances en mai et juin.

La position du conseil municipal du 12 juillet est clair : « Les pagaies de la Bresse » pourront de nouveau s'installer à Ratenelle dans le respect des engagements pris conjointement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de ma considération distinguée

Patrick LACOSTE

Maire de Ratenelle